



ICAO

ENVIRONMENT

Mise en œuvre du CORSIA

Les Unites d 'Emissions eligibles pour CORSIA

Eligible Emissions Units

Procédure de demande d'évaluation par le TAB

ICAO Secretariat:

Expert régional - ENV/MET (ESAF)- Ms. Chinga Mazhetese

Expert régional- ENV/MET (WACAF)- Ms. Blandine Ferrier

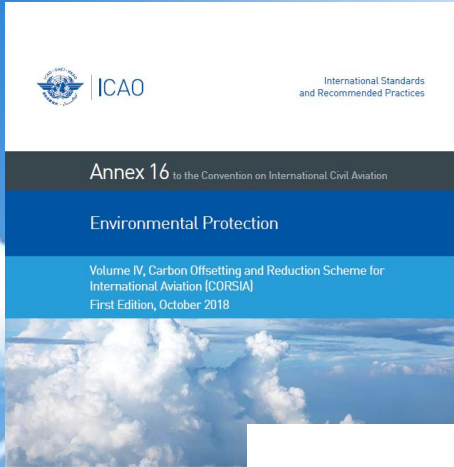
Conférence Web, 09 février 2021





Annex 16: Volume IV

Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation (CORSIA)



1. Standards and Recommended Practices (SARPs) – Annex 16, Volume IV
 - Les actions nécessaires des États et des opérateurs (le "quoi" et le "quand") pour mettre en œuvre la CORSIA
2. Environmental Technical Manual (ETM) Volume IV
 - Orientations sur le processus de mise en œuvre de la CORSIA
3. CORSIA Implementation Elements
 - Directement mentionnés dans l'annexe 16, volume IV, et essentiels pour la mise en œuvre de la CORSIA.



ICAO CORSIA Implementation Elements	ICAO documents
CORSIA States for Chapter 3 State Pairs	1. CORSIA States for Chapter 3 State Pairs
ICAO CORSIA CO ₂ Estimation and Reporting Tool (CERT)	2. ICAO CORSIA CO ₂ Estimation and Reporting Tool
CORSIA Eligible Fuels	3. CORSIA Eligibility Framework and Requirements for Sustainability Certification Schemes 4. CORSIA Approved Sustainability Certification Schemes 5. CORSIA Sustainability Criteria for CORSIA Eligible Fuels 6. CORSIA Default Life Cycle Emissions Values for CORSIA Eligible Fuels 7. CORSIA Methodology for Calculating Actual Life Cycle Emissions Values
CORSIA Eligible Emissions Units	8. CORSIA Eligible Emissions Units 9. CORSIA Emissions Unit Eligibility Criteria
CORSIA Central Registry (CCR)	10. CORSIA Central Registry: Information and Data for the Implementation of CORSIA 11. CORSIA Aeroplane Operator to State Attributions 12. CORSIA 2020 Emissions 13. CORSIA Annual Sector's Growth Factor (SGF) 14. CORSIA Central Registry (CCR): Information and Data for Transparency

14 documents de l'OACI

Approuvés par le Conseil de l'OACI pour publication sur la page web CORSIA de l'OACI





ICAO CORSIA Implementation Elements	ICAO documents
CORSIA States for Chapter 3 State Pairs	1. CORSIA States for Chapter 3 State Pairs
ICAO CORSIA CO ₂ Estimation and Reporting Tool (CERT)	2. ICAO CORSIA CO ₂ Estimation and Reporting Tool
CORSIA Eligible Fuels	3. CORSIA Eligibility Framework and Requirements for Sustainability Certification Schemes 4. CORSIA Approved Sustainability Certification Schemes 5. CORSIA Sustainability Criteria for CORSIA Eligible Fuels 6. CORSIA Default Life Cycle Emissions Values for CORSIA Eligible Fuels 7. CORSIA Methodology for Calculating Actual Life Cycle Emissions Values
CORSIA Eligible Emissions Units	8. CORSIA Eligible Emissions Units 9. CORSIA Emissions Unit Eligibility Criteria
CORSIA Central Registry (CCR)	10. CORSIA Central Registry: Information and Data for the Implementation of CORSIA 11. CORSIA Aeroplane Operator to State Attributions 12. CORSIA 2020 Emissions 13. CORSIA Annual Sector's Growth Factor (SGF) 14. CORSIA Central Registry (CCR): Information and Data for Transparency



Annex 16, Vol IV: Chapter 4. - Emissions Units

Focus de la présentation



- Unités d'émission
 - Le CORSIA demande à l'aviation internationale de compenser une partie de ses émissions de CO₂
 - par la réduction des émissions hors secteur (en dehors du secteur de l'aviation internationale), impliquant le concept d' "*unités d'émission*".
 - Une **unité d'émission** représente **une tonne d'émissions de CO₂ réduite**.
 - Les unités d'émission sont générées lorsque les émissions d'un projet ou d'un programme spécifique sont réduites par rapport à un niveau de référence (ou statu quo),
 - Une réduction par la mise en œuvre de techniques/technologies de réduction des émissions.
 - Ces projets ou programmes peuvent être mis en œuvre dans divers secteurs,
 - tels que la production d'électricité, les processus industriels, l'agriculture, la sylviculture, la gestion des déchets, etc.
- Les unités d'émission sont parfois aussi appelées "crédits carbone".



ICAO

ENVIRONMENT

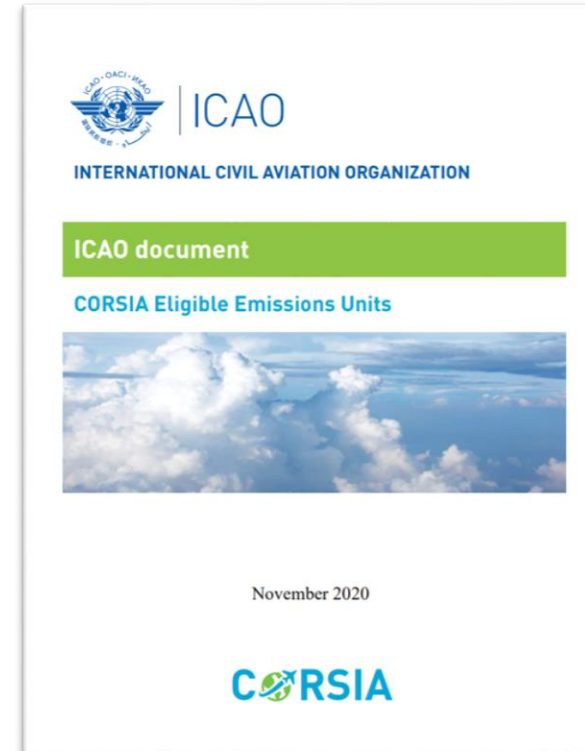
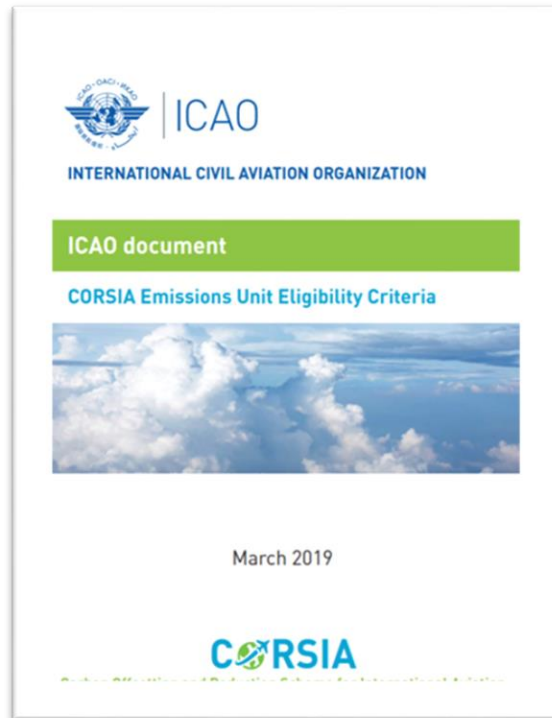
Unités d'émissions éligibles CORSIA



Documents associés de l'OACI

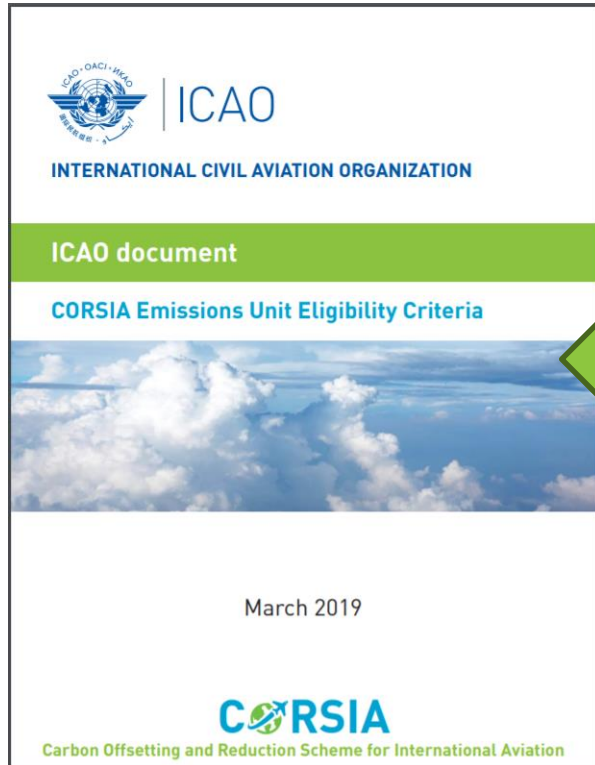
CORSIA Emissions Unit Eligibility Criteria

CORSIA Eligible Emissions Units





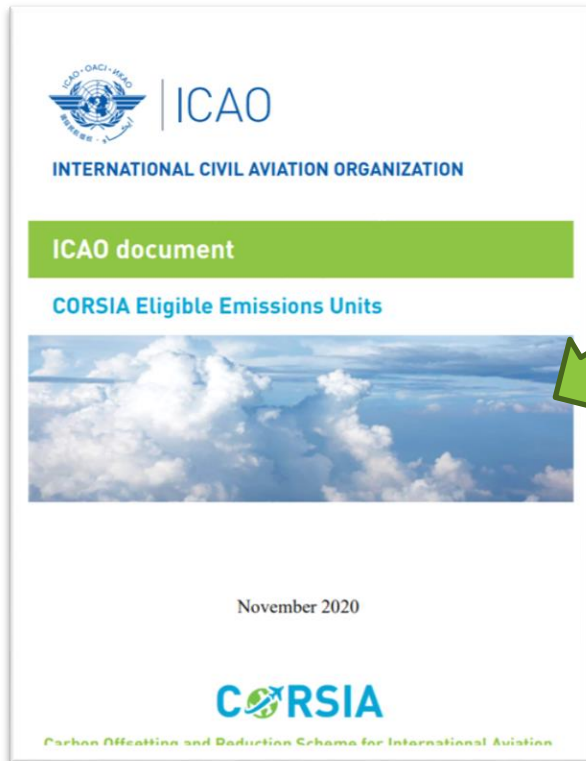
Critères d'éligibilité des unités d'émissions CORSA



- Quels sont les critères d'éligibilité des unités d'émissions admissibles de la CORSIA ?
 - Approuvées et ne peuvent être modifiées que par le Conseil de l'OACI ;
 - Avec la contribution technique du Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP) ;
 - en tenant compte des évolutions pertinentes de la CCNUCC et de l'accord de Paris ; et
 - sont inclus dans le document de l'OACI intitulé "Critères d'éligibilité des unités d'émissions CORSIA".
 - Les unités d'émissions générées par les mécanismes établis dans le cadre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris sont éligibles pour être utilisées dans le cadre de CORSIA ;
 - à condition qu'elles soient conformes aux décisions prises par le Conseil de l'OACI avec la contribution technique du CAEP.



- Quelles sont les unités d'émissions éligibles à utiliser dans le cadre de CORSIA ?
 - Il s'agit uniquement des unités décrites dans le document de l'OACI intitulé "Unités d'émissions éligibles CORSIA",
 - Ces unités satisfont aux critères d'éligibilité des unités d'émission CORSIA contenus dans le document de l'OACI intitulé "Critères d'éligibilité des unités d'émission CORSIA"
 - Déterminé par le Conseil de l'OACI ;
 - Sur recommandation d'un organe consultatif technique (le TAB) établi par le Conseil et constitué d'experts.





- **Technical Advisory Body (TAB)**
 - établi par le Conseil conformément à la demande de l'Assemblée (A39-3);
 - fait des recommandations au Conseil sur les unités d'émissions éligibles à utiliser par le CORSIA;
 - Le Conseil (215ème session nov. 2018) a convenu d'initier un processus pour établir le TAB.
 - Une lettre a été envoyée aux États membres de l'OACI, les invitant à nommer des experts pour le TAB.
 - Le Conseil (216e session, mars 2019) a examiné les candidats nommés par les États et a approuvé la composition du TAB .
 - Lors de cette même session, le Conseil a également approuvé le mandat du TAB.
 - **Les activités du TAB :**
 - Effectuer l'évaluation des programmes d'unités d'émissions (et éventuellement des types de projets) par rapport aux critères d'unités d'émissions ;
 - Veiller à ce que les programmes d'unités d'émission dans le monde entier soient notifiés à l'avance et disposent de suffisamment de temps pour demander une évaluation par le TAB ; et
 - Élaborer de manière transparente, pour présentation au Conseil, une liste des programmes d'unités d'émissions recommandés (et éventuellement des types de projets) dont les unités seraient éligibles à l'utilisation dans le cadre de la CORSIA.



- **Adhésion au TAB**
 - 14 à 16 experts nommés par les États, en tenant compte de la nécessité d'une représentation géographique équilibrée ;
 - Président et vice-président (*issus de différentes régions géographiques*) ;
 - les États africains qui ont désigné des membres participant actuellement au TAB :
 - Kenya ; Nigeria ; Zambie
 - L'adhésion au TAB est alignée sur les cycles de conformité de la CORSIA.
- **Rôle du Secrétariat de l'OACI dans le TAB**
 - publier les informations relatives au TAB sur le site web de l'OACI CORSIA ;
 - Soutien administratif pour les réunions du TAB ;
 - Facilitation de la communication entre les programmes des unités d'émission et le TAB ;
 - soutenir la préparation de la documentation et des rapports nécessaires liés au TAB.



Les deux premières évaluations du TAB ont eu lieu en 2019-2020

- **Évaluation de 2019**

- Du 14 juin au 12 juillet 2019, l'OACI a invité les programmes d'unités d'émissions à présenter une demande pour être évalués par le TAB en fonction des critères d'unités d'émissions CORSIA (EUC).
- Il y a eu 14 demandes et le Conseil (en mars 2020) a approuvé 6 programmes :
 - American Carbon Registry
 - China GHG Voluntary Emission Reduction Program
 - Clean Development Mechanism
 - Climate Action Reserve
 - The Gold Standard
 - Verified Carbon Standard

- <https://www.icao.int/Newsroom/Pages/ICAO-Council-adopts-CORSIA-emissions-units.aspx>



Les deux premières évaluations des TAB ont eu lieu en 2019-2020

• **Évaluation 2020**

- Du 23 mars au 20 avril 2020, l'OACI a invité les programmes d'unités d'émissions à présenter une demande une évaluation par le TAB en fonction des critères des unités d'émissions de la CORSIA (EUC).

- L'OACI a reçu huit de à l'appel à candidatures.

- Les réponses fournies - à l'exception des informations qualifiées de confidentielles - sont présentées ci-dessous :

- Architecture for REDD+ Transactions
- BioCarbon Fund Initiative for Sustainable Forest Landscapes
- Cercarbono
- Compte CO2
- Joint Crediting Mechanism between Japan and Mongolia
- Olkaria IV Geothermal Project
- Perform, Achieve, and Trade Scheme
- Regional Greenhouse Gas Initiative

- **En plus des huit nouvelles candidatures au programme,**

- L'OACI a reçu deux modifications importantes par rapport aux programmes précédemment évalués:

- Forest Carbon Partnership Facility
- Verified Carbon Standard (managed by Verra)



La troisième évaluation du TAB

- **Évaluation 2021**

2021 TAB Assessment

2021 Call for Applications: 11 January to 18 February

ICAO invites emissions unit programmes to apply for assessment against the [CORSIA emissions unit criteria](#). To apply, emissions unit programmes should download and complete the application forms below and submit them to officeenv@icao.int by 18 February.

Application Form

Application Form Appendix A - Supplementary Information

Application Form Appendix B - Programme Assessment Scope

Application Form Appendix C - Programme Exclusions Scope

Application Form Appendix D - Registry Attestation



Appel à candidatures TAB

- L'OACI, par l'intermédiaire du TAB, invite les programmes d'unités d'émission à se porter candidats à l'évaluation selon les critères des unités d'émission de la CORSIA ;
- Comment les programmes d'unités d'émission soumettent-ils leurs demandes ?
 - Pour poser leur candidature, les programmes d'unités d'émission doivent **télécharger et remplir les formulaires de candidature** ci-dessous et les disponible sur le site public de l'OACI et envoyer à officeenv@icao.int :

Application Form

Application Form Appendix A - Supplementary Information

Application Form Appendix B - Programme Assessment Scope

Application Form Appendix C - Programme Exclusions Scope

Application Form Appendix D - Registry Attestation



- Où se trouvent les formulaires de demande ?
 - **disponibles sur la page web du TAB**
 - <https://www.icao.int/environmental-protection/CORSIA/Pages/TAB.aspx>
- Quelle est **la date limite** de dépôt des demandes pour 2021 ?
 - **18 février 2021**
- Où pouvons-nous obtenir des informations sur les webinaires et les évaluations des OET précédents?
 - **disponibles sur la page web du TAB**
 - <https://www.icao.int/environmental-protection/CORSIA/Pages/TAB.aspx>



- **Lisez d'abord toutes les instructions** - dans leur intégralité
 - Le formulaire de demande contient des instructions détaillées pour remplir le formulaire.
- **Répondez à toutes les questions** - si une ou plusieurs questions ne s'appliquent pas au programme, expliquez brièvement l'exception
 - Si le programme n'a pas mis en place de procédure pertinente - mais prévoit de le faire – o; faut répondre à la question comme demandé dans la section Instructions du formulaire concernant la révision du programme
- **Les réponses complètes sont encouragées** - les informations externes (par exemple, les liens Internet) ne remplacent pas les réponses résumées par écrit
 - Voir la section "Instructions relatives aux formulaires" concernant le remplissage des formulaires
- **Les "preuves" sont essentielles** : la description de toute procédure par un programme doit être accompagnée d'une référence aux preuves documentées que la procédure est en place.
 - Voir la section "Instructions relatives au formulaire" concernant les "preuves".



A40-19:

Demande au Conseil de promouvoir l'utilisation d'unités d'émissions générées qui bénéficient aux États en développement, et encourage les États à développer des projets nationaux liés à l'aviation;

- Exigences de compensation du CORSIA sont applicables aux exploitants d'aéronefs (AO) qui sont soumis aux exigences de compensation de l'Annexe 16, volume IV, partie II, chapitre 3 ;
- Les AO ne pourront utiliser que les unités d'émissions admissibles CORSIA décrites dans le document de l'OACI intitulé "CORSIA Eligible Emissions Units" qui sera disponible sur le site web CORSIA de l'OACI ;





Processus de détermination des unités d'émissions admissibles de la CORSIA



Step A: Application

Appel a candidature pour presenter les applications pour les programmes emissions units. (*applications done using standardized form*).



Step B: Assessment

TAB analyses les applications programmers' adherence



Step C: Recommendations

TAB recommends eligible emissions unit programmes, and potentially project types, to the ICAO Council



Step D: Decision

The ICAO Council considers TAB recommendations and decides on the CORSIA eligible emissions units



Step E: Publication

ICAO posts the information on CORSIA eligible emissions units on the ICAO website

Five step process



Quand un exploitant d'avion doit-il commencer à acheter des unités d'émissions admissibles au titre de la CORSIA ?

- Un exploitant d'avion peut acheter des unités d'émission à tout moment.
 - peut utiliser uniquement les unités d'émission admissibles afin de satisfaire à ses exigences de compensation en vertu de la loi CORSIA.

Important

- ce n'est pas l'exploitant d'avion ou l'État individuel qui déterminera quels programmes et unités d'émission sont éligibles en CORSIA, **c'est le Conseil de l'OACI**.
 - Une fois déterminées par le Conseil, les unités d'émissions admissibles au sein de CORSIA sont incluses dans le document de l'OACI intitulé " CORSIA Eligible Emissions Units ".



Un exploitant d'avion peut-il mettre en œuvre un projet qui génère des unités d'émissions admissibles au titre de la loi CORSIA ?

- Oui - un exploitant d'avion peut mettre en œuvre un projet de réduction des émissions qui génère des unités d'émissions.
- De la même manière que toute autre unité d'émission,
 - les unités d'émissions générées par un tel projet doivent répondre aux critères d'éligibilité des unités d'émissions de la CORSIA, si l'exploitant souhaite utiliser les unités pour remplir ses exigences de compensation en vertu de la CORSIA.

Important :

- les projets qui réduisent les émissions des vols internationaux ne seraient pas admissibles à être utilisés en vertu de la loi CORSIA
 - Car cela entraîne un double comptage des réductions d'émissions



Un exploitant d'avion peut-il annuler des unités d'émissions admissibles au titre de la CORSIA avant d'avoir reçu de l'État le total des exigences finales de compensation à la fin d'un cycle de conformité ?

- Oui. Un exploitant d'avion peut acheter et annuler des unités d'émissions admissibles au titre de la CORSIA à tout moment, et ne doit pas attendre que l'exploitant ait été notifié de ses exigences finales totales de compensation à la fin de la période de conformité



Scénario

- L'État A a des projets qui relèvent déjà du mécanisme de développement propre (CDM) de l'UNFCCC. Puisque le CDM a été approuvé par le Conseil, cela signifie-t-il que les unités d'émissions des projets de l'État A qui existaient déjà dans le cadre du CDM avant l'approbation du Conseil seront toutes disponibles en tant qu'unités d'émissions admissibles au titre de la CORSIA ?
 - Les décisions du Conseil sur les unités éligibles sont contenues dans le document de l'OACI "CORSIA Eligible Emissions Units" ;
 - Le document de l'OACI "CORSIA Eligible Emissions Units" identifie les registres désignés par les programmes CORSIA Eligible Emissions Unit :
 - pour satisfaire aux dispositions énoncées dans les normes et pratiques recommandées de l'OACI relatives à CORSIA (annexe 16, volume IV, chapitre 4).
 - Les unités d'émissions admissibles de CORSIA sont identifiées comme telles par chaque programme d'unités d'émissions en fonction de chaque programme :
 - la portée d'éligibilité respective mentionnée dans le document de l'OACI "Unités d'émissions éligibles CORSIA" ;
 - y compris pour refléter les dates des unités éligibles ; et
 - toute spécification concernant les types d'activités et/ou d'unités, les méthodologies, les éléments de programme et/ou les classes de procédures.



CORSIA Eligible Emissions Units are identified by each Emissions Unit Programme

Clean Development Mechanism (CDM)

Programme-designated Registry:	CDM Registry ³ https://cdm.unfccc.int/Registry/index.html United Nations Voluntary Cancellation Platform ³ https://offset.climateneutralnow.org/
Eligibility Timeframe:	Eligible for cancellation for use toward CORSIA offsetting requirements in the 2021 – 2023 compliance cycle
Eligible Unit Dates:	Issued to activities that started their first crediting period from 1 January 2016 ⁴ and in respect of emissions reductions that occurred through 31 December 2020
Scope of Eligibility:	Certified Emissions Reductions (CERs), including any additional certifications, and with the exclusion of the following activity and/or unit types, methodologies, programme elements, and/or procedural classes: CERs issued to Afforestation and Reforestation activities, including as temporary CERs (tCERs) and long-term CERs (ICERs).

Pour le scénario CDM de l'UNFCCC :


- Uniquement les projets/programmes CDM :
 - qui ont commencé leur première période de crédit à partir du 1er janvier 2016 sont éligibles; et
 - uniquement les unités d'émissions qui représentent des réductions se produisant tout au long du 31 décembre 2020.
- il y a un délai limité, et tout projet CDM ayant commencé sa période d'attribution de crédits
 - avant le 1er janvier 2016 ne sont pas éligibles.
- Une deuxième exclusion décrite dans le document de l'OACI
 - Les URCE délivrées pour des activités de boisement et de reboisement ne sont pas éligibles.
 - Les activités de boisement et de reboisement au titre du CDM produisent des CERs temporaires. Ces CERs doivent être remplacés à terme par des CERs permanentes.



ICAO


ENVIRONMENT



 | ICAO
INTERNATIONAL CIVIL AVIATION ORGANIZATION


ICAO document

CORSIA Emissions Unit Eligibility Criteria




March 2019


Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation


 | ICAO
INTERNATIONAL CIVIL AVIATION ORGANIZATION

ICAO document

CORSIA Eligible Emissions Units



November 2020



QUESTIONS??



ICAO

ENVIRONMENT



ICAO

North American
Central American
and Caribbean
(NACC) Office
Mexico City

South American
(SAM) Office
Lima

ICAO
Headquarters
Montréal

Western and
Central African
(WACAF) Office
Dakar

European and
North Atlantic
(EUR/NAT) Office
Paris

Middle East
(MID) Office
Cairo

Eastern and
Southern African
(ESAF) Office
Nairobi

Asia and Pacific
(APAC) Sub-office
Beijing

Asia and Pacific
(APAC) Office
Bangkok



THANK YOU

www.icao.int/ESAF/Pages/default.aspx